

Note 2013/3

Décisions de la 46^e Réunion du Comité permanent de la Convention de Ramsar

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments à la Mission permanente de..... et a l'honneur de se référer à ce qui suit:

Le Comité permanent de la Convention sur les zones humides a tenu sa 46^e Réunion à Gland, Suisse, du 8 au 12 avril 2013. Le Secrétariat a le plaisir de joindre à la présente un document contenant les décisions qui y ont été prises.

Comme de coutume, les résultats de la réunion sont publiés sur le site Internet de Ramsar à :
www.ramsar.org/sc46-final-docs

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides serait reconnaissant de voir le contenu de la présente Note porté à l'attention des autorités nationales compétentes et saisit cette occasion pour renouveler à la Mission permanente de l'assurance de sa plus haute considération.

Gland, 7 juin 2013

Annexe: Décisions de la 46^e Réunion